



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

Service Gestion et Police de l'Eau

Pau, le **13 MARS 2019**

Le Préfet

à

Monsieur le Président de la communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Nos réf. : MAC/SC - LET190332

Vos réf. :

Affaire suivie par : Marie-Agnès Correia

Téléphone : 05 59 80 87 58 Fax : 05 59 80 86 08

Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Objet : Système d'assainissement d'Idron
PJ : 1 arrêté de mise en demeure

Je vous prie de trouver ci-joint, pour notification, un arrêté de mise en demeure de respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif concernant les règles d'exploitation et d'entretien des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, pour le système d'assainissement d'Idron.

La nature des travaux prescrit, doit permettre une mise en conformité du fonctionnement du système d'assainissement d'Idron et de sa situation administrative.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Eddie BOUTTERA